

Où Celtor n'en a aucun

ASSEMBLÉE Les comptes 2017 bouclent sur un bénéfice. Le directeur a été confirmé dans sa fonction.

Réunis lundi soir en assemblée, les délégués des communes actionnaires de Celtor SA ont approuvé les comptes 2017, qui bouclent sur des chiffres noirs. Au terme de l'exercice, le compte de résultat de Celtor présente un bénéfice net de 318 465 francs. Un résultat satisfaisant, supérieur au montant budgétisé, et ce malgré plusieurs travaux d'importance comme les travaux d'étanchéité des casiers mâchefers et le déplacement de la place de lavage des engins de chantier, a fait savoir Michel Vogt, président du conseil d'administration, dans un communiqué publié hier. Les sept membres du Conseil

d'administration ont été réélus pour une période d'une année.

Celtor mise sur la jeunesse

Les autres points à l'ordre du jour ont été ratifiés par les délégués. Plus particulièrement, des modifications du règlement d'organisation ont été adoptées, qui permettent d'harmoniser ce document avec les statuts de l'entreprise. Une clarification qui optimise les rôles et les responsabilités de chacune des fonctions clés de Celtor: assemblée générale des actionnaires, conseil d'administration, direction et chef d'exploitation. Collaborateur de Celtor de-

puis mars 2010, Béat Gerber, directeur ad interim depuis octobre 2017, a été confirmé dans sa fonction de directeur par le conseil d'administration. Déjà détenteur d'un CFC de recycleur et d'un brevet fédéral de spécialiste en installation de traitement des déchets, il prépare actuellement un brevet fédéral de spécialiste en préparation de matière première. Béat Gerber connaît parfaitement les rouages de l'entreprise. La responsabilité financière et administrative est toujours assurée par Sophie Baumgartner, économiste d'entreprise, également membre de la direction. **C-MPR**